



# Médiation de l'apprentissage

Principes, déploiement et articulation avec les CFA et les partenaires de l'apprentissage



# Une mission des chambres consulaires

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi (Direccte)

  
**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
OCCITANIE

  
**CCI OCCITANIE**  
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

  
Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**  
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

The background of the slide features a warm, golden sunset or sunrise over a body of water. In the foreground, the silhouettes of two people are shown from the waist up, standing on a dark, rocky shore and shaking hands. The central part of the image is a vertical strip of bright, glowing light, suggesting the sun is low on the horizon. The overall mood is one of agreement and resolution.

# Principe de la médiation de l'apprentissage

L6222-39

« Dans les entreprises ressortissant des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci peut être sollicité par les parties pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage. »

# Principes de la médiation en matière d'apprentissage

Objectifs recherchés :

Sécuriser les  
parcours de  
formation

Lutter contre  
les ruptures de  
contrat

Régler les  
différends à  
l'amiable





# Entreprises concernées

L6222-39

« Dans les entreprises ressortissant des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci peut être sollicité par les parties pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage. »

## Quelles entreprises concernées

Les entreprises  
ressortissantes

Les entreprises  
du secteur  
public

Les  
associations

Les  
professions  
libérales





## Faire appel au médiateur

L6222-39

« Dans les entreprises ressortissant des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci **peut être sollicité** par les parties pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage. »

# Faire appel au médiateur



Systeme incitatif légal



Médiation conventionnelle et non judiciaire



A tout moment







## Qui peut saisir le médiateur

L6222-39

« Dans les entreprises ressortissant des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci peut être sollicité par les parties pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage. »

Peuvent saisir le médiateur

L'employeur

L'apprenti

Le  
représentant  
legal

Le CFA ?





## Litiges concernés

L6222-39

« Dans les entreprises ressortissant des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci peut être sollicité par les parties pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage. »



Quels litiges ?

Entre les  
parties

Pas le  
CFA

Tout type  
de litige

Pas le  
référentiel





# Litiges portés devant le médiateur

L6222-39

« Dans les entreprises ressortissant des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci peut être sollicité par les parties pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage. »



Les litiges pouvant être portés  
devant le médiateur

## Exécution du contrat

Litiges juridiques  
Temps de travail  
Relationnel  
Sécurité  
Comportement  
...

## Rupture du contrat

L6222-18

D6222-21-1

L6222-18-1

# Rupture à l'initiative de l'apprenti

L6222-18

## Article L6222-18 du code du travail :

*« ... Au-delà de la période prévue au premier alinéa du présent article, la rupture du contrat d'apprentissage peut intervenir à l'initiative de l'apprenti et après respect d'un préavis... L'apprenti doit, au préalable, solliciter le médiateur mentionné à l'article L. 6222-39 ou, pour les apprentis du secteur public non industriel et commercial, le service désigné comme étant chargé de la médiation. Si l'apprenti est mineur, l'acte de rupture doit être conjointement signé par son représentant légal... Une copie de cet acte est adressée, pour information, à l'établissement de formation dans lequel l'apprenti est inscrit.... »*



# Rupture à l'initiative de l'apprenti

L6222-18

D6222-21-1

## Article D6222-21-1 du code du travail :

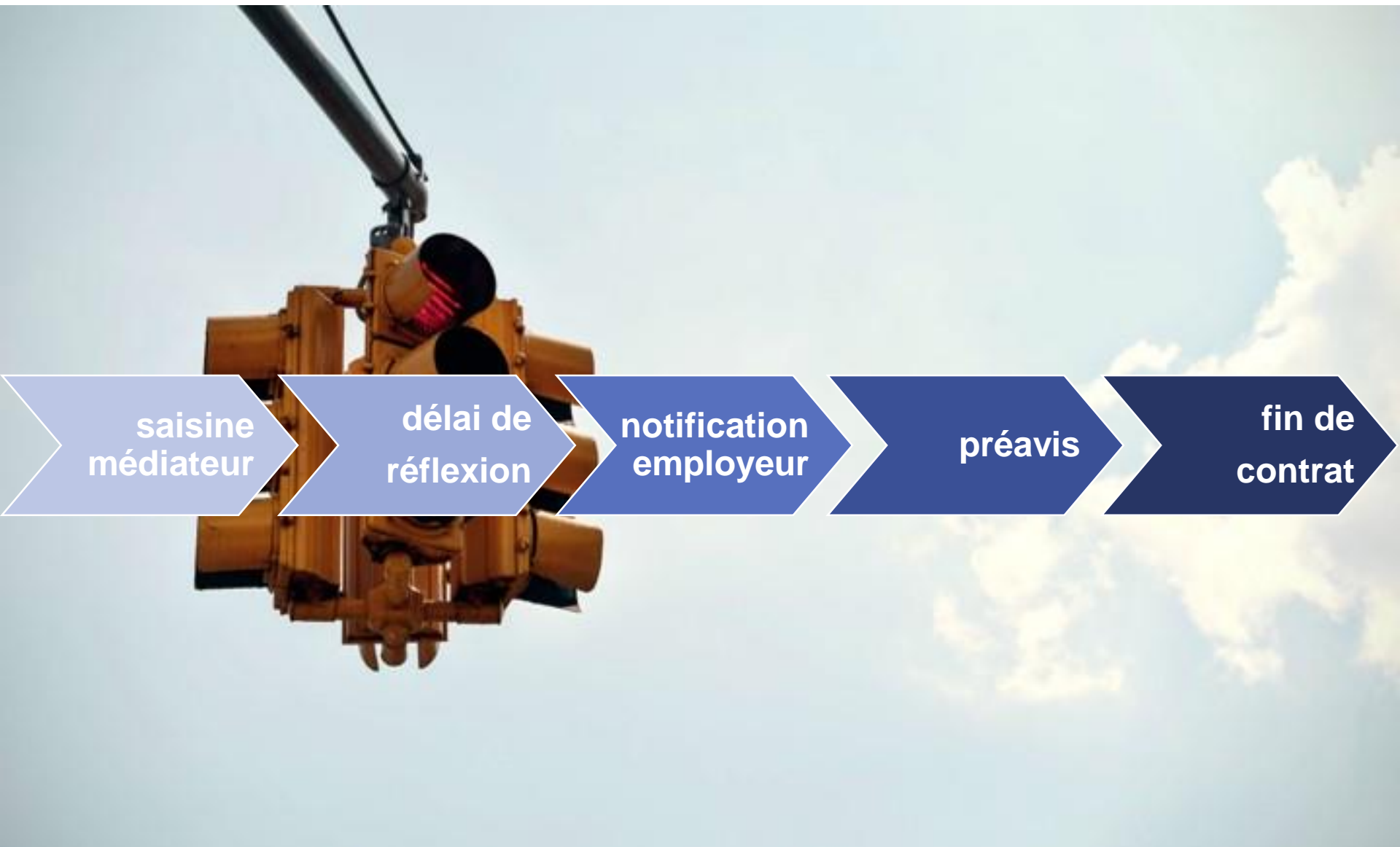
*Dans un délai qui ne peut être inférieur à cinq jours calendaires à compter de la saisine du médiateur prévue à l'article L. 6222-18, l'apprenti informe l'employeur de son intention de rompre le contrat par tout moyen conférant date certaine.*

*La rupture du contrat d'apprentissage ne peut intervenir qu'après un délai qui ne peut être inférieur à sept jours calendaires après la date à laquelle l'employeur a été informé de l'intention de l'apprenti de rompre son contrat.*





# Modalités spécifiques de rupture à l'initiative de l'apprenti



# Exclusion du CFA

L6222-18

D6222-21-1

L6222-18-1

## Article L6222-18-1 du code du travail :

*« ... Lorsque le centre de formation d'apprentis prononce l'exclusion définitive de l'apprenti, l'employeur peut engager à son encontre une procédure de licenciement... Le centre de formation d'apprentis ou l'apprenti peut saisir le médiateur mentionné à l'article L. 6222-39 et, pour les apprentis du secteur public non industriel et commercial, le service désigné comme étant chargé de la médiation... »*



# Modalités spécifiques en cas d'exclusion du CFA



# Cas de saisine du médiateur en matière d'apprentissage

**Pour les litiges concernant l'exécution ou la résiliation du contrat :**

Par les parties au contrat  
Par les entreprises ressortissantes  
À tout moment

**Obligatoirement en cas de rupture unilatérale à l'initiative de l'apprenti (depuis 2019)**

Uniquement les contrats conclus depuis 2019

**En cas d'exclusion définitive de l'apprenti par le CFA**

Uniquement les contrats conclus depuis 2019



# Les principes fondamentaux de la posture du médiateur



**Neutralité**

**Impartialité**

**Indépendance**

**Confidentialité**

# Charte du médiateur

## Des obligations complémentaires :

Informer les parties

S'assurer du libre consentement

Etablir et maintenir un cadre de relation neutre qui facilite l'expression et permette d'établir une relation de confiance

Organiser un dialogue pertinent

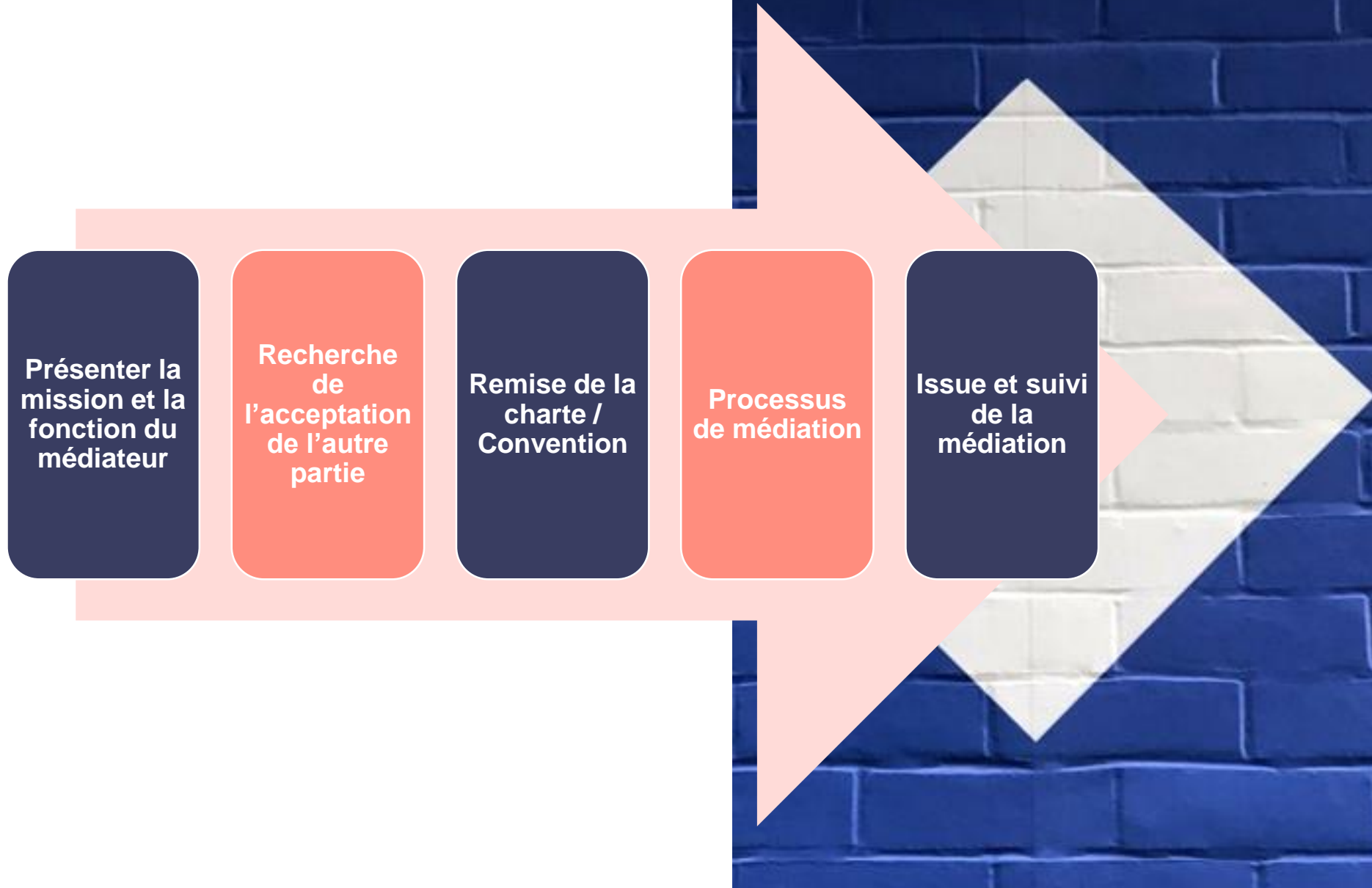
## Des compétences :

Connaissance des secteurs d'activité, des entreprises et des apprentis

Avoir les compétences nécessaires pour gérer les litiges et avoir été formé à la médiation



# Le processus de médiation



# Le processus de médiation

---

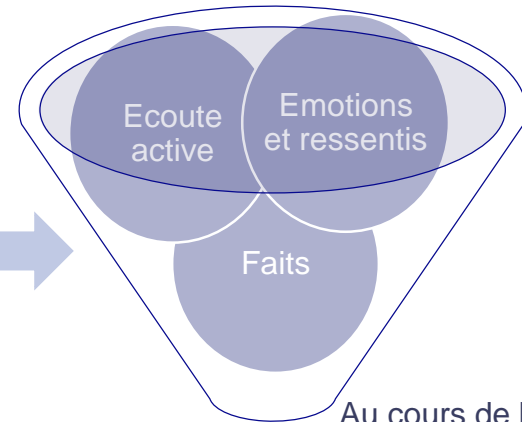
- Confidentialité
- Neutralité, impartialité et indépendance du médiateur
- Liberté et loyauté des parties

Si la médiation est acceptée

Saisine du médiateur

Organisation médiation avec convention

RDV de médiation



Au cours de la médiation, les parties construisent ensemble une solution

Le médiateur :

- Fixe le cadre
- Identifie les raisons du différend
- Ecoute et reformule pour faire éclore des solutions

A l'initiative de l'employeur, l'apprenti (ou représentant légal), le CFA (exclusion)





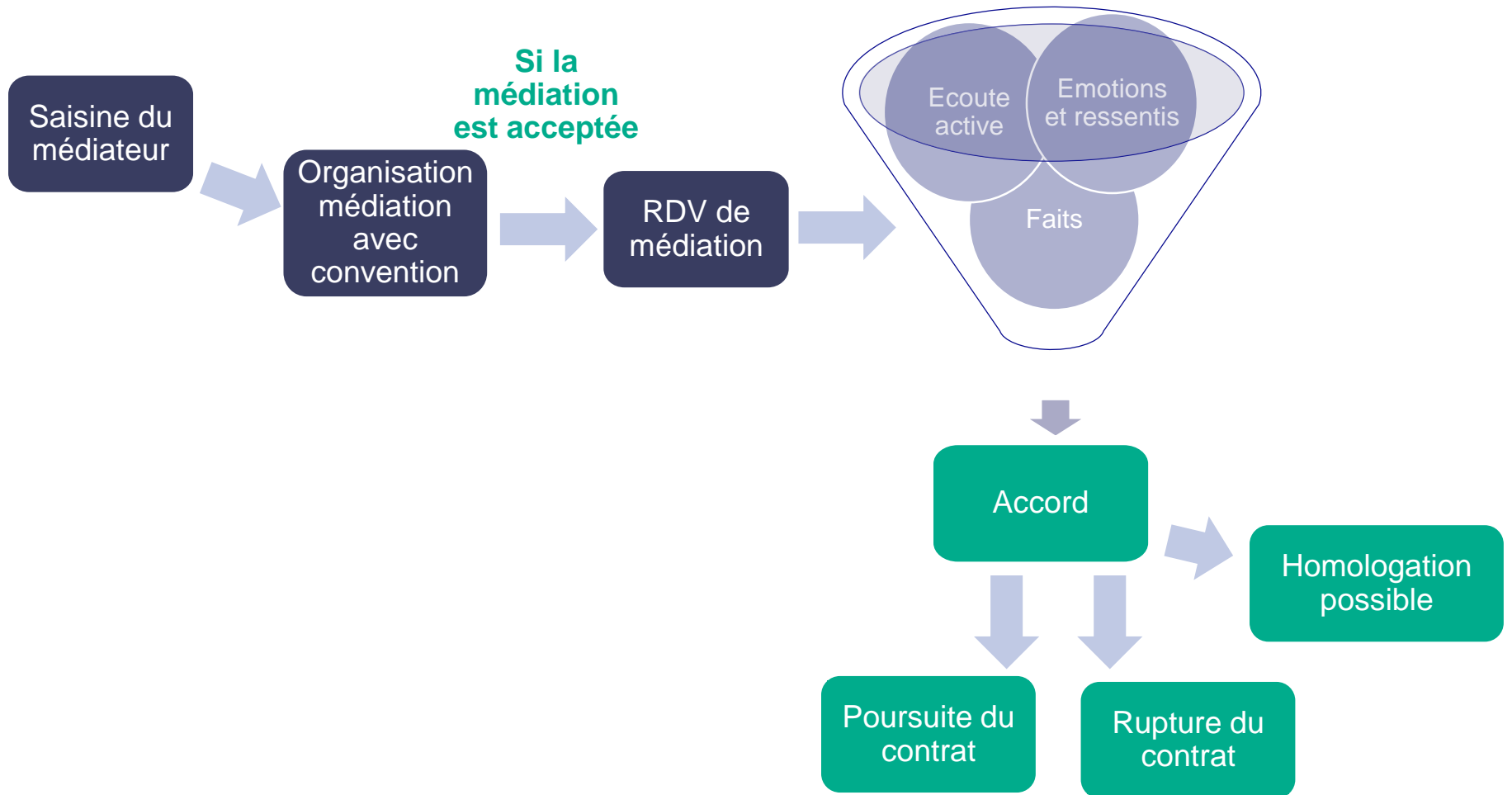
répondez  
dans le *chat*

En cas  
**D'ACCORD**  
que se  
passe t'il  
?



# En cas d'accord

---



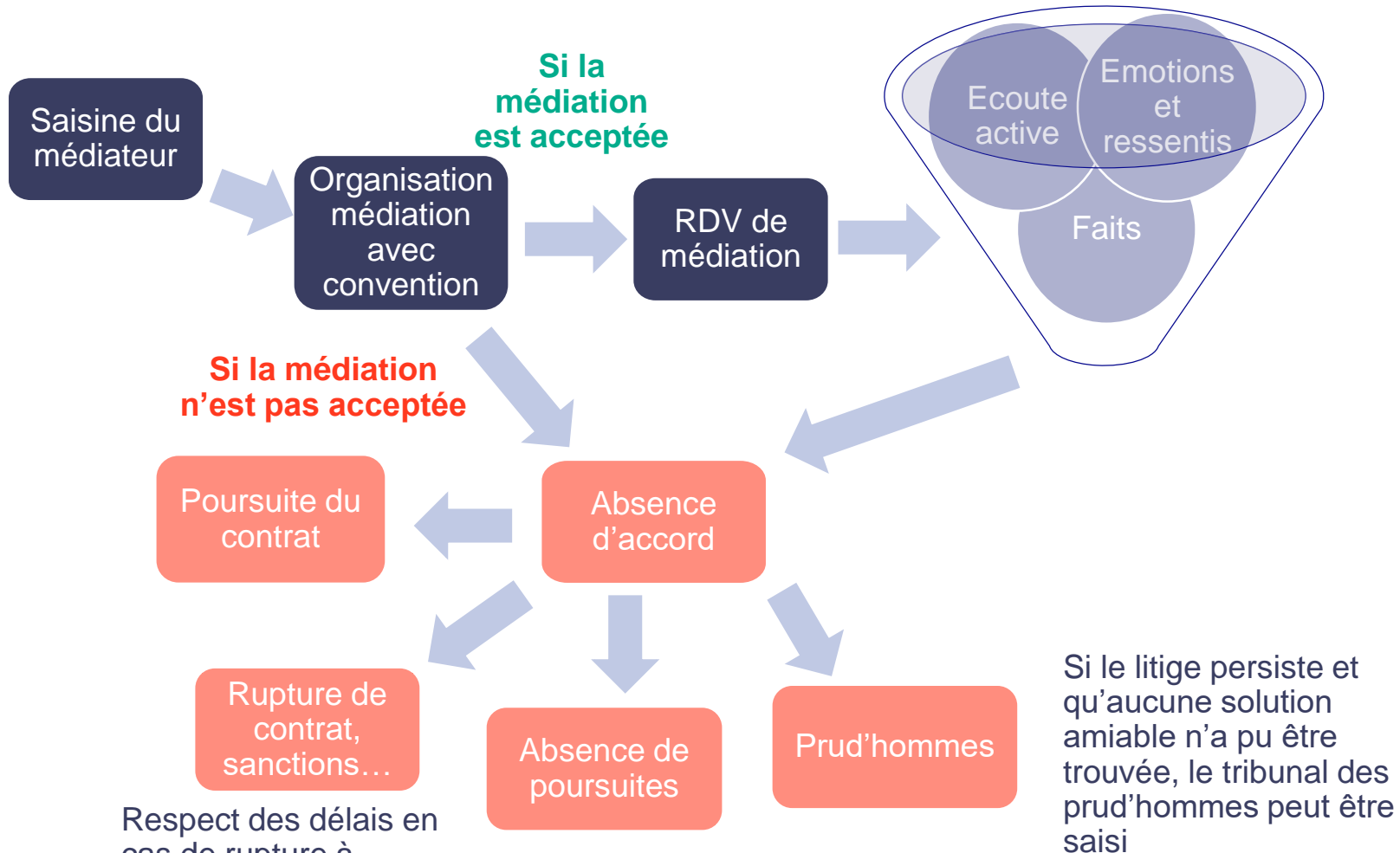


répondez  
dans le *chat*

En cas  
**D'ABSENCE  
D'ACCORD**  
que se  
passe t'il  
?



# En cas d'absence d'accord



Respect des délais en cas de rupture à l'initiative de l'apprenti : 5 j. après saisine + 7 j. après notification

Si le litige persiste et qu'aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le tribunal des prud'hommes peut être saisi



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi (Direccte)





# Questions



Merci de  
votre  
attention